

DREAL Bretagne

Réunion des bureaux d'études ICPE-Industrie du 23/09/2025

Thème : Actualités Eau

Intervenant : Marie-Chantal MALECOT (SPPR)





Gestion quantitative : Eaux non conventionnelles/REUT



Mardi DGPR (juin 2025) – Réutilisation des eaux non potables dans les ICPE

Lien vers présentation et replay

En 2025 :

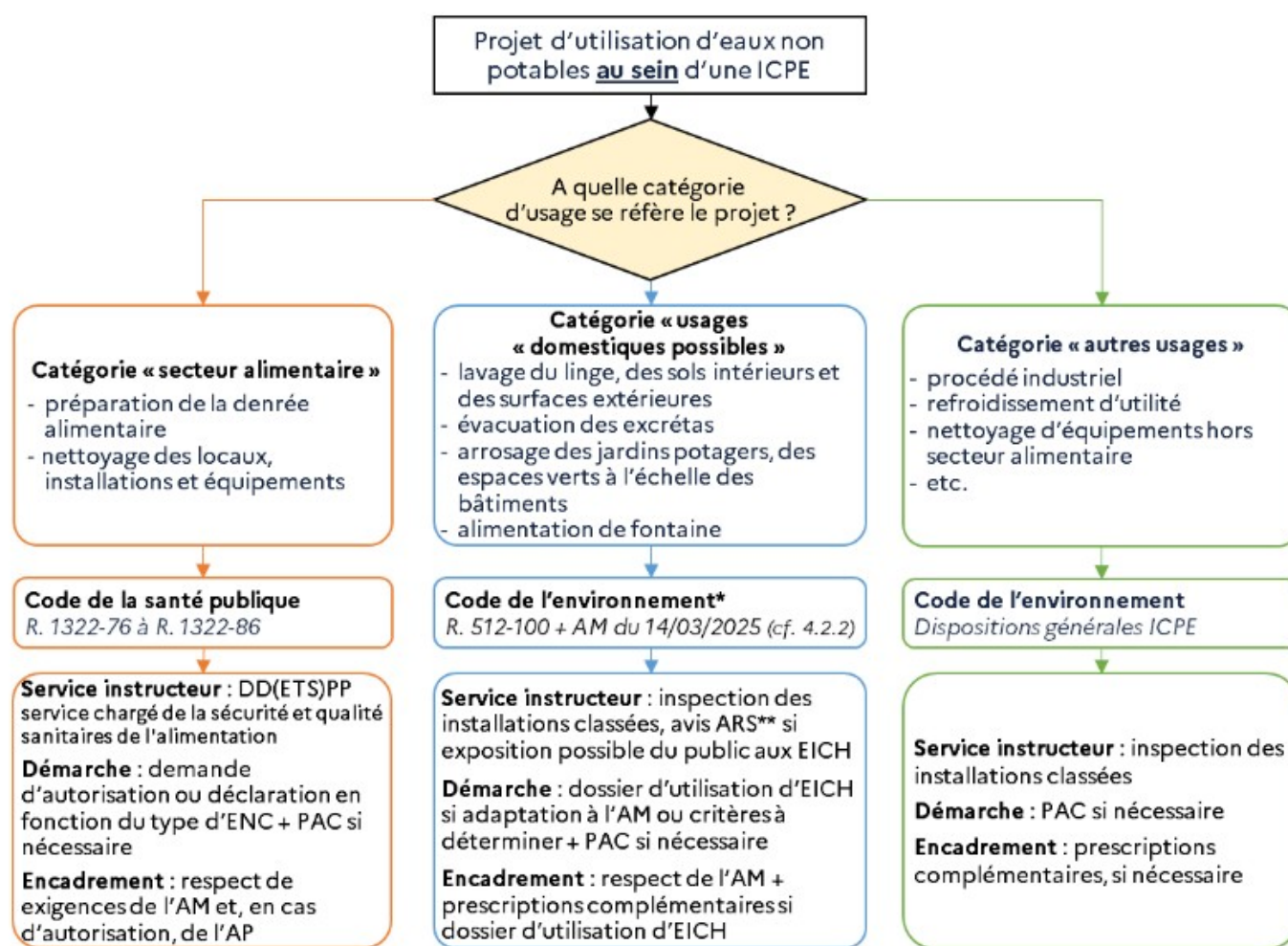
Textes réglementaires :

- Décret et Arrêté Ministériel du 14/03/2025 *relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques au sein des installations classées pour la protection de l'environnement*
=> Blanchisseries hors ERP sensible
- Projet d'Arrêté ministériel relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour la propreté urbaine (en consultation publique).
Porté par le décret du 29 août 2023 *relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées*
Eaux issues d'ICPE pour des usages hors ICPE

FAQ DGPR (juin 2025) : site aida

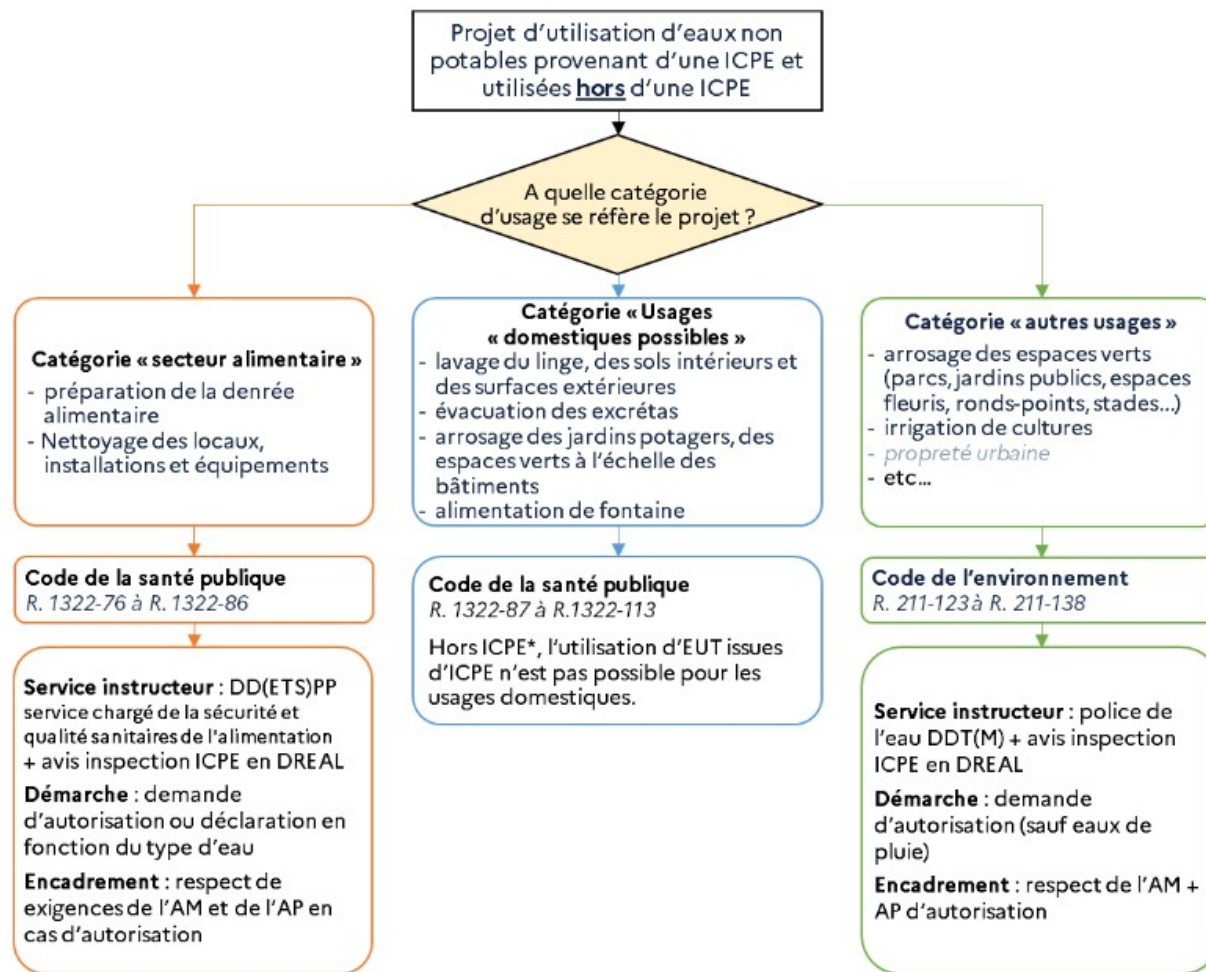
FAQ DEB (décembre 2024) : Portail assainissement

Instruction technique (réutilisation des eaux en IAA) - 19 mars 2025



* le cas particulier des usages domestiques possibles au sein d'une ICPE située dans un ERP sensible, encadré par le code de la santé publique, n'est pas repris dans ce logigramme pour une raison de lisibilité. Ce cas particulier est présenté au paragraphe 4.2.1

** se référer aux questions/réponses n° 18 à 21



* Excepté au sein des installations nucléaires de base, qui disposent de règles équivalentes aux ICPE dans le code de l'environnement pour encadrer l'utilisation d'eaux non potables pour les usages domestiques possibles.



Gestion quantitative : Eaux non conventionnelles/REUT



Organisation de 2 webminaires techniques (Services Etat – Région) :

- **23 septembre** (14h à 15h30) : Eaux impropres à la consommation humaine (EICH), destinées aux usages domestiques
- **3 octobre** (10h à 11h45) : Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et les Eaux réutilisées dans le secteur de l'agro-alimentaire (IAA)

Liens pour inscription et connexion



Gestion quantitative : Sécheresse



VigiEau

Déclaration GIDAF des volumes hebdomadaires (ICPE concernées par les restrictions AM 30/06/2023)

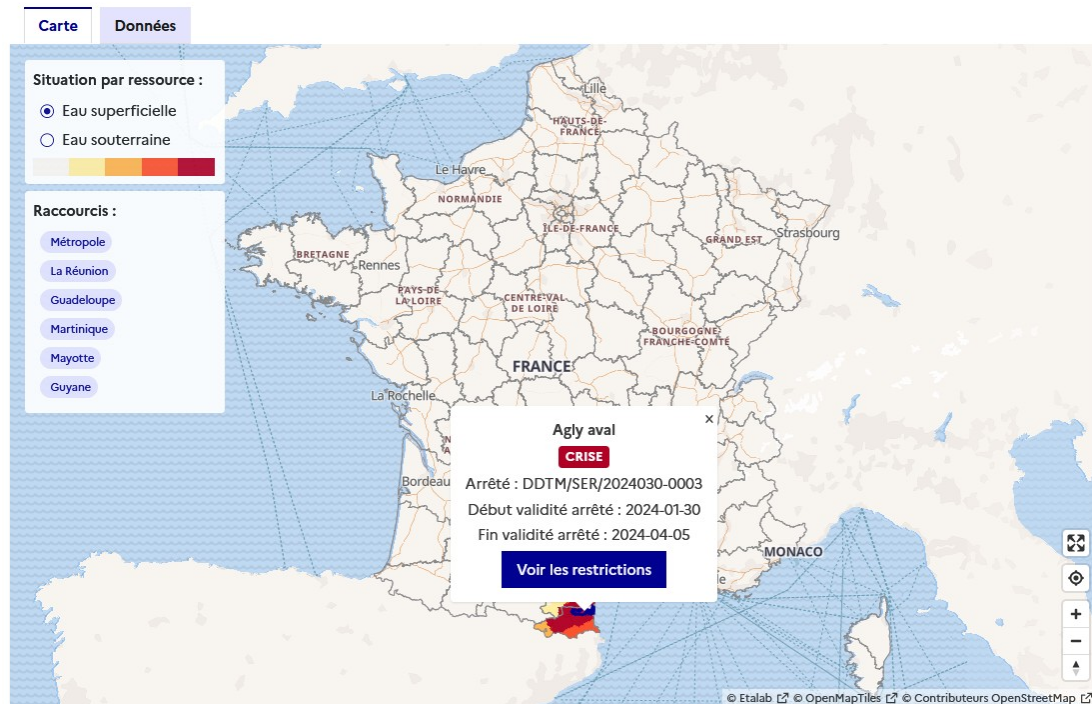
Révision en cours des mesures restrictions industrielles des Arrêtés Cadres Sécheresse départementaux (harmonisation régionale)



Comment se tenir informé ?

La situation de la sécheresse en France

Arrêtés publiés avant le 20 mars 2024



En tant qu'entreprise, les restrictions d'eau me concernent-elles ?

Où habitez-vous ? (Adresse complète)

Ex: 20 avenue de Ségur, 75007, Paris

Rechercher

Géo-localisez moi

Nous ne conservons pas vos données et votre adresse

VIGILANCE ALERTE ALERTE RENFORCÉE **CRISE**

24 Rue du Prat 66600 Espira-de-l'Agly

Vous êtes sur une zone en **crise**

Le respect des restrictions est **obligatoire** sous peine de recevoir une amende de 1500€

Partagez votre situation - Attention l'adresse utilisée sera visible



En tant qu'entreprise, ai-je des restrictions pour ?

Arroser Remplir ou vidanger Nettoyer Alimenter des fontaines Irriguer **ICPE**

Si j'utilise de l'eau de nappe souterraine provenant d'un puit, d'un forage, etc

4/4 - CRISE

Si j'utilise de l'eau superficielle provenant de cours d'eau, plan d'eau, etc

4/4 - CRISE

<https://vigieau.gouv.fr/?profil=entreprise>



Sécheresse



Arrêtés cadres sécheresse départementaux

En cours de modification (notamment partie relative aux ICPE industrielles)

- 22 : Arrêté cadre du 28/07/23

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/INFO-SECHERESSE-22/Arrete-cadre-secheresse>

- 29 : Arrêté cadre du 13/06/2025

<https://www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Police-de-l-eau/Secheresse/Arrete-cadre-secheresse>

- 35 : Arrêté cadre du 28/07/23

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Espace-presse/2023/Secheresse-Nouvel-arrete-cadre-secheresse-en-vigueur-en-Ille-et-Vilaine#:~:text=Un%20nouvel%20arr%C3%AAt%C3%A9%20cadre%20s%C3%A9cheresse,arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2019%20juillet%202023.>

- 56 : Arrêté cadre du 18/07/23

<https://www.morbihan.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-developpement-durable/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-des-etages-secheresse/Arrete-cadre-secheresse>



Gestion quantitative : Economies d'eau - Sécheresse

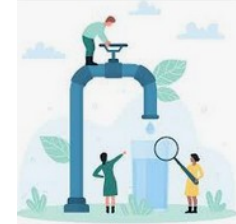


Action Régionale 2025 : APC grands préleveurs

Objectif :

- Prescrire la réalisation d'un **diagnostic et plan d'action d'économies d'eau** aux plus gros préleveurs bretons sous 3 volets :
 - **Réductions pérennes en période normale d'activité**
 - Réductions **en période de sécheresse**
 - **Plan de résilience (continuité d'activité) en cas de crise** – Anticiper l'organisation de production et conséquences associées pour différents paliers de réduction d'eau (25 %, 50 %, 75%)
- Anticiper l'organisation de production et conséquences associées en cas de délestage
- A tenir à disposition de l'inspection, la réalisation du plan pourra être contrôlée

Gestion quantitative : Dispositifs d'aides



**ECODO
PRO**

Programme d'actions pour économiser
l'eau dans les entreprises



- Programme **Ecod'O PRO** régional :
Porté par Bretagne compétitivité (CCI Bretagne), il permet de financer des **diagnostics**, des **accompagnements renforcés sur la réduction des consommations d'eau** dans les entreprises



- Dispositifs d'aides de l'agence de l'eau**
→ Intéressant pour les entreprises qui souhaitent se lancer dans les études ou mise en œuvre de dispositifs



Gestion qualitative des rejets

3 guides à prendre en compte pour la réalisation des études de compatibilité des rejets aqueux avec le milieu naturel :

- 1 guide national
- 2 guides bassin LB (macropolluants/micropolluants)

=> Pour tout dossier **ICPE A** avec des **rejets d'eaux résiduaires de process** rejetés directement au **milieu naturel** (y compris **les eaux rejetées par les carrières**).

=> DAENv & Porter à connaissance sans DAENv de projet de modification d'un site impactant les caractéristiques des rejets aqueux (nature, volumes effluents, VLE)

Guide national compatibilité des rejets aqueux



Nov. 2012

Guide technique relatif aux modalités de prise en compte des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) en police de l'eau IOTA/ICPE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



www.developpement-durable.gouv.fr

Guides bassin compatibilité milieu



Macropolluants
Décembre 2020



Micropolluants
Avril 2025

Merci de votre attention





Les eaux issues des carrières sont-elles concernées :

- par les études de compatibilité avec le milieu naturel ?
- par les restrictions en période de sécheresse imposées par l'AM du 30/06/23



- Comme tous les rejets aqueux émis dans le milieu naturel par une ICPE soumise à autorisation, les eaux des carrières **sont concernées** par les études de compatibilité milieu (cf slide 11)
- Les eaux d'exhaure des carrières ne sont pas concernées par les mesures de restriction imposées en période de sécheresse (Article 2.II – AM 30/06/2023)